

député junior d'Halifax (M. Balcom), l'honorable député de Glengarry-Prescott (M. Bruneau), l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Fontaine), l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen), l'honorable député de Fort-William (M. McIvor), l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Kirk), l'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Goode), l'honorable député de Vegreville (M. Decore), l'honorable député d'Hamilton-Sud (M. Reinke), l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupuis) et l'honorable député de Chapleau (M. Gourd).

M. Philpott: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Knowles: J'arrive à l'honorable député dans un moment.

M. Philpott: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Hier, comme l'atteste la page 1211 du hansard, Votre Honneur a déclaré que cette façon d'exposer un grief tend à empêcher l'examen de motions qui sont déjà inscrites au *Feuilleton*. Votre Honneur remarquera que j'ai inscrit au *Feuilleton* une motion tendant à pourvoir à un prompt et sensible relèvement des pensions versées au titre de la sécurité de la vieillesse et de l'assistance-vieillesse. Votre Honneur a alors déclaré:

Je n'ai pas fini. Si je puis continuer, qu'il me soit permis de dire que cette question est importante pour la Chambre... Le *Feuilleton* renferme des avis de motion. L'an dernier, j'ai signalé dans le particulier à quelques honorables députés,—et, maintenant que l'occasion s'en présente, j'aimerais le signaler à la Chambre en général,—que des députés inscrivent au *Feuilleton* des avis de motion dans lesquels ils demandent certaines modifications fiscales...

Et ainsi de suite.

Votre Honneur a ensuite ajouté que l'exposé de ce genre de doléances et la prolongation du débat qui résulte de ces discussions superflues prend une bonne partie du temps prévu pour la discussion de nos avis de motion, le moment venu.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement, je dirai que, sans avoir consulté le hansard pour y retrouver ce que Votre Honneur a dit hier, je me souviens assez bien de ses paroles. Si je me trompe, je le prie de rectifier. Si j'ai bonne mémoire, Votre Honneur s'occupait alors d'un amendement qui, une fois mis aux voix, pourrait empêcher la Chambre de se prononcer sur la question de fond qui faisait l'objet dudit amendement, même si elle était ailleurs exposée dans d'autres avis de motion inscrits au *Feuilleton*.

Je ne suis pas actuellement en mesure de présenter quelque amendement que ce soit; quoi que je dise ou fasse à ce moment-ci, je ne

[M. Knowles.]

saurais empêcher l'honorable député de Vancouver-Sud de soumettre sa motion, si nous y arrivons. Je ne m'attarde pas, comme je pourrais le faire, à souligner que sa motion, étant la huitième, alors qu'il y a seulement quatre autres motions d'initiative parlementaire, ne viendra peut-être pas en discussion; mais même si elle venait sur le tapis, la discussion qui s'est déroulée ce soir sur la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides n'en empêchera pas la présentation. Je pourrais citer un précédent très bien connu qui remonte à la session d'automne de 1949 et qui intéresse le rapport McGregor sur la coalition des meuneries.

L'objection n'est pas bien fondée; je n'ai pas discerné que le député allait la soulever. J'ai cru qu'il allait se plaindre de ce que je n'avais pas inscrit son nom sur la liste d'honneur. J'allais justement signaler qu'outre les députés libéraux que j'avais nommés comme ayant demandé des augmentations de la pension de vieillesse, il y a deux autres simples députés libéraux qui ont inscrit des avis de motion au *Feuilleton*, le représentant de Vancouver-Sud et celui de Verdun (M. Leduc).

Toutefois, monsieur l'Orateur, si vous estimez devoir rendre une décision sur l'objection soulevée par le député de Vancouver-Sud, je céderai à cette fin. Mon grief, comme je l'ai affirmé au début, et tout ce que j'ai dit pour le souligner, c'est que le Gouvernement piétine sur place en tardant d'annoncer au parlement et au pays quelles sont ses propositions.

Je n'entends pas exposer en détail ce soir les mesures que j'estime opportunes en ce qui a trait à la pension de vieillesse. Je l'ai déjà fait. Je n'entends pas non plus exposer pourquoi la pension devrait être majorée mais je pourrais très bien le faire si c'est nécessaire. Mon grief,—j'accepte la déclaration que Votre Honneur a faite hier, c'est-à-dire que nous devons exposer des griefs particuliers et non amorcer un débat sur des questions d'ordre général,—mon grief, dis-je, c'est que le gouvernement persiste dans ses atermoiements bien que tout indique qu'il prendra certaines mesures. Comme je viens de le dire, je ne dis pas simplement qu'il faudrait faire quelque chose car je sais que le gouvernement agira. Ce que je réclame, c'est qu'il nous fasse part de ses intentions prochainement.

Je m'éloigne peut-être du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, Votre Honneur veut-elle se prononcer sur le point qui a été soulevé?

M. l'Orateur: J'ai écouté l'honorable député de Vancouver-Sud, ainsi que les explications qu'a données sur le même point l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Si je comprends, bien, son grief c'est